



GUINEE EQUATORIALE : ORGANISATION DES ELECTIONS GENERALES ; TENUE D'UNE ELECTION PRESIDENTIELLE ANTICIPEE LE 20 NOVEMBRE 2022

Douala-Cameroun : Communiqué de presse REDHAC N°031/02/11/2022

Douala-Malabo, le 31 octobre 2022 : le Réseau des défenseurs des droits humains en Afrique Centrale (REDHAC) en sa qualité d'observateur suit de près l'actualité relative aux élections générales prévues le 20 novembre 2022.

Depuis le 5 septembre 2022, le REDHAC a pris acte de l'organisation d'une élection présidentielle anticipée en novembre 2022 approuvée par le parlement concomitamment à l'organisation des élections législatives et municipales.

Alors que seules les élections législatives et municipales étaient prévues avoir lieu le dimanche 20 novembre 2022, selon le même calendrier électoral l'élection présidentielle était censée se tenir à la fin du premier trimestre 2023. Mais à la grande surprise de tous, le parlement équato-guinéen sans réelle motivation a approuvé la tenue d'une élection présidentielle anticipée à la même date que celles des législatives et municipales.

En rappel,

L'idée d'anticiper l'élection présidentielle avait d'une part été justifiée par les thuriféraires du régime actuel comme une mesure visant à réduire les dépenses du pays qui est d'ores et déjà fragilisé par les diverses crises qui secouent le monde ; mais d'autre part l'organisation anticipée de cette élection présidentielle a suscité une controverse au sein de l'opinion publique au regard de nombreux enjeux qui se dégagent ici et là en l'occurrence la désignation des candidats des différentes formations politiques avant la tenue du scrutin.

En effet, le parti au pouvoir (Parti Démocratique de la Guinée équatoriale PDGE) qui présente une obésité parlementaire du fait de sa coalition avec plusieurs autres formations politiques ; soit 14 au total issu de la majorité présidentielle. Cette situation explique sans doute la razzia du PDGE dirigé par le Président Teodoro Obiang Nguema Mbasogo au sein du parlement équato-guinéen qui occupe 99 des 100 sièges à l'Assemblée Nationale et la totalité des 70 sièges du Sénat.

Aussi, la désignation à l'unanimité du Président sortant Teodoro Obiang Nguema Mbasogo le 23 septembre 2022 par le bureau exécutif du PDGE qui dirige le pays depuis plus de quatre décennies d'une main de fer a été analysée par une certaine opinion comme une stratégie du gouvernement visant à conserver le pouvoir.

C'est dans cette veine que les autorités gouvernementales ont décidé de fermer les frontières terrestres avec le Cameroun et le Gabon le lundi 31 octobre 2022 à l'effet d'éviter « l'infiltration de groupes » pouvant « déstabiliser » la campagne présidentielle sensée commencer le 3 novembre 2022.



Rappelons également que deux candidats à savoir Essono Ondo de la Convergence pour la Démocratie Sociale (CPDS) et Buenaventura Monsuy Asumu du Parti de la Coalition Sociale-Démocrate (PCSD) affronteront le président sortant.

De ce qui précède, Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-Guinée équatoriale :

- restent préoccupés des risques qu'encourent les défenseurs des droits humains en Guinée équatoriale mais également de la situation des ressortissants étrangers eu égard aux expulsions massives enregistrées depuis quelques jours ;
- condamnent avec véhémence tout acte de xénophobie ou de violence avant, pendant et après la tenue des dites élections ;
- s'insurgent contre la restriction de l'espace civique sous prétexte de l'organisation des élections.

Au gouvernement de la Guinée équatoriale, Le Réseau des Défenseurs des Droits Humains en Afrique Centrale (REDHAC) et sa Coalition pays-Guinée équatoriale :

- demandent de veiller à la protection, à la sécurité des défenseurs des Droits Humains et au respect de l'espace civique en toute circonstance ;
- demandent d'œuvrer au bon déroulement du processus électoral dans un climat de paix et de transparence.

Enfin à l'Union Africaine (Commission Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples) (CADHP)

Le REDHAC et sa Coalition pays-Guinée équatoriale, recommandent d'appeler l'Etat de la Guinée équatoriale à respecter scrupuleusement :

- la Charte Africaine des Droits de l'Homme et des Peuples ;
- la Charte Africaine de la Démocratie, des Elections et de la Gouvernance (CADEG) ;
- Les principes et directives sur les droits de l'Homme et des Peuples dans la lutte contre le terrorisme en Afrique

SUIVEZ-NOUS

Tél. Fixe : Bureau (+237)233 42 64 04 ;
MOB : (+237) 691 23 89 96/ 697 61 81 95
Facebook : Redhac Redhac
Twitter : @RedhacRedhac
Site-Web : www.redhac.info